Rapport annuel

OMAEU : OMAEU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

En vertu de l'article 13 du Réglement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU Q-2, r.34.1), un rapport annuel doit être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 1er avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à l'article 13 du ROMAEU.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT VISÉS

Nom de l'exploitant :	Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Nom de l'OMAEU :	OMAEU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Nom de la station d'épuration :	Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil)
Numéro de la station d'épuration :	57040-1
Type de traitement :	Physico-chimique
Taille de la station :	Grande
Catégorie de suivi :	6
Nombre d'ouvrages de surverse en service :	53

☐ Les eaux usées étant traitées par un autre ouvrage d'assainissement des eaux usées, le réseau d'égout visé par le rapport annuel est desservi par la station d'épuration ci-haut mentionnée.

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018

Numéro de l'attestation :

Date de délivrance :

☒ Aucune attestation d'assainissement délivrée en date du 31 décembre de l'année couverte par le rapport.

OMAEU : OMAEU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs qualifiés de la station d'épuration

Le tableau suivant présente le niveau de qualification des personnes qui ont effectué des tâches reliées à l'opération ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année couverte par le présent rapport.

N° de l'employé	No du certificat	Niveau de qualification	Date d'expiration du certificat
11088	171956	Catégorie OW-1	2021-10-04
12257	174283	Catégorie OW-1	2021-10-04
12387	172307	Catégorie OW-1	2022-06-09
12436	171952	Catégorie OW-1	2021-10-13
12676	171951	Catégorie OW-1	2021-10-14
12801	216261	Catégorie OW-1	2021-10-13
12831	223761	Catégorie OW-1	2021-08-08
12865	238797	Catégorie OW-1	2022-08-25

2. Synthèse des résultats

Les rapports concernant la synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés ainsi que des mesures et des essais de toxicité sont présentés aux annexes B, C et D.

3. Cas de non-conformité détectés

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018.

Une synthèse des cas de non-conformité détectés est présentée ci-après :

Date de début de la période : 2018-08-01
Date de fin de la période : 2018-09-19
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Exigence de suivi à l'effluent

Élément visé :
pH

Cause :
L'appareil a été détruite dans l'incendie.

Mesures prises :
Commander un nouveau pH-mètre.

Informations supplémentaires :

Date de début de la période : 2018-04-01
Date de fin de la période : 2018-06-30
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Exigence de suivi relative à la toxicité aiguë

Élément visé :
Essai de toxicité Truites arc-en-ciel

Cause :
Suite à la reprise de toxicité sur les daphnies au tout début du deuxième trimestre, il y a eu confusion concernant le prélèvement des échantillons pour les essais de toxicité.

Mesures prises :
Élaboration d'un calendrier de suivi plus détaillé.

Informations supplémentaires :

Date de début de la période : 2018-01-01
Date de fin de la période : 2018-03-31
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Norme de rejet relative à la toxicité aiguë

Élément visé :
Essai de toxicité Daphnies

Cause :
La bouteille a été brisée dans le transport au laboratoire traitant. Lorsque le bris a été mentionné, il était trop tard pour qu'une reprise puisse être réalisée pendant le 1er trimestre.

Mesures prises :
Laboratoire contacté

Informations supplémentaires :

Date de début de la période : 2018-07-26
Date de fin de la période : 2018-07-31
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Exigence de suivi à l'affluent

Élément visé :
Débit journaliers

Cause :
L'usine à été la proie des flammes et les accès à l'usine étaient limités.

Mesures prises :
Reprise des données lorsque possible.

Informations supplémentaires :

4. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Point de mesure	Type d'appareil de mesure du débit	Date de l'étalonnage
Affluent - 1 - Aval des dégrilleurs et aval des dessableurs	Canal avec sonde de niveau	2018-03-01

5. Informations supplémentaires concernant le fonctionnement de la station d'épuration

Dépassement des objectifs de rejets en phosphore total et MES (février et mars) à cause de bris majeurs aux décanteurs et pour les coliformes fécaux (août, septembre et octobre) suite aux problèmes avec le système de désinfection (lampe brulé suite à une surchauffe et composantes électriques défectueuses) reliés à l'incendie survenu le 27 juillet à la RAEVR.

Suite à l'incendie du 27 juillet, la qualité du traitement a sporadiquement été affectée.

OMAEU : OMAEU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Synthèse des relevés de débordement

Le rapport qui concerne la synthèse des débordements mensuels à chacun des ouvrages de surverse est présenté à l'annexe F. Le tableau suivant présente le nombre total de débordements relevés par contexte de débordement pour l'ensemble des ouvrages de surverse.

Nombre total de débordements relevés pour l'ensemble des ouvrages de surverse				
Temps sec	Urgence	Pluie	Fonte des neiges	Travaux planifiés
0	16	243	255	12

2. Cas de non-conformité détectés

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018.

Une synthèse des cas de non-conformité détectés est présentée ci-après :

Date de début de la période : 2018-10-01
Date de fin de la période : 2018-10-31
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Exigence de visite aux ouvrages de surverse

Élément visé :
Dev Dupré pigeon

Cause :
Les données on été perdu pour cette surverse

Mesures prises :
N/A

Informations supplémentaires :

Date de début de la période : 2018-06-24
Date de fin de la période : 2018-08-03
État d'avancement des mesures prises : Terminées

Type de non-respect :
Exigence de visite aux ouvrages de surverse

Élément visé :
l'ensemble des ouvrages de surverses

Cause :
3 semaines de données perdu dans l'incendie.
dernière semaine de juin et deux semaine en juillet

Mesures prises :
N/a

Informations supplémentaires :

3. Informations supplémentaires concernant le comportement du réseau d'égout

Des EED sont installés à chacun des points de débordements. Nous n'avons pas été en mesure d'en récupérer les données à cause d'un litige avec le fournisseur. Le problème est en cours de règlement. Les appareils devraient être fonctionnels et leurs données devraient pouvoir être utilisées au début de l'année 2019.

OMAEU : OMAEU de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

PARTIE C : AUTRES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT MUNICIPAL

1. Cas de non-conformité détectés

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018.

Une synthèse des cas de non-conformité détectés est présentée ci-après :

Date de début de la période :	Date de fin de la période :	État d'avancement des mesures prises :
2018-01-01	2018-12-31	En cours de réalisation

Type de non-respect :
Transmission des données hors délai

Élément visé :
Rapport mensuel Jan-Févr-Avril-Mai-Juin-Juillet-Août-Sept-Oct-Nov-Déc.

Cause :
Surcharge de travail dû à la complexité du suivi des surverses dans les rapports mensuels. système lent et ardu a compléter

Mesures prises :
Déléguer plus. et la Régie travail sur le dossier pour la transmision des données par fichier

Informations supplémentaires :

Date de début de la période :	Date de fin de la période :	État d'avancement des mesures prises :
2018-01-01	2018-12-31	En cours de réalisation

Type de non-respect :
Transmission des données hors délai

Élément visé :
Rapport mensuel Jan-Févr-Avril-Mai-Juin-Juillet-Août-Sept-Oct-Nov-Déc.

Cause :
Surcharge de travail dû à la complexité du suivi des surverses dans les rapports mensuel.

Mesures prises :
Déléguer plus.

Informations supplémentaires :

Annexe A

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées à la station d'épuration

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018

Annexe B

Rapport synthèse portant sur les rejets de la station d'épuration

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018-01-01
Année de fin du rapport : 2018-12-31

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2018 **Système de traitement :** PC - 6 - Principal

Résultats à l'affluent										
		DBO5C			MES			Ptot		
		Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.
Période	Débit (m³/d)	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB
Janvier	29 813,0	62,0	1 576,9	5	130,6	3 287,8	23	2,52	63,7	23
Février	31 929,0	61,3	1 666,3	4	99,6	2 819,6	20	2,26	61,1	20
Mars	38 382,7	51,5	1 850,6	4	90,2	3 274,3	21	1,72	61,7	21
Avril	38 973,6	43,8	1 608,3	4	82,4	3 082,9	22	1,36	51,0	22
Mai	28 752,6	62,8	1 829,9	5	200,2	5 534,7	23	3,40	93,7	23
Juin	24 928,9	78,0	2 067,1	4	142,2	3 558,2	21	2,76	68,5	21
Juillet	20 427,4	74,8	1 669,0	4	143,9	2 976,0	19	2,73	56,1	19
Août	20 060,3	91,0	2 001,7	4	166,8	3 474,0	20	3,15	66,3	20
Septembre	23 120,9	84,3	1 966,7	4	187,8	4 320,0	21	3,48	79,6	21
Octobre	25 553,7	114,6	3 094,6	5	160,3	4 150,1	23	2,93	73,5	23
Novembre	35 268,5	48,3	1 768,7	4	113,6	3 834,8	21	2,12	70,1	20
Décembre	33 511,7	57,3	1 648,2	4	102,1	3 023,9	22	1,84	54,4	22
Hiver	33 374,9	58,3	1 697,9		106,8	3 127,2		2,16	62,2	
Printemps	30 885,1	61,5	1 835,1		141,6	4 058,6		2,51	71,1	
Été	21 202,9	83,3	1 879,1		166,2	3 590,0		3,12	67,3	
Automne	31 444,7	73,4	2 170,5		125,3	3 669,6		2,30	66,0	
Année	29 226,9	69,1	1 895,7		135,0	3 611,3		2,52	66,6	

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

*** :** Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:40

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018-01-01
Année de fin du rapport : 2018-12-31

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2018 **Système de traitement :** PC - 6 - Principal

Résultats à l'effluent final																				
			DBO5C				MES				Ptot				Coli. Fécaux		NH3-NH4+			
			Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.
Période	Débit (m³/d)	pH	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	UFC/100 mL	NB	mg/L	kg/d	R%	NB
Janvier	29 813,0	6,6 à 7,5	16,2	407,0	74,2	5	29,7	874,2	73,4	23	0,53	15,2	76,2	23	290	23	15,99	376,9		5
Février	31 929,0	6,7 à 7,2	22,0	669,9	59,8	4	55,8	1 665,2	40,9	20	0,96	27,3	55,3	20	1 739	20	10,60	288,6		4
Mars	38 382,7	7,0 à 8,0	26,5	978,4	47,1	4	46,2	1 769,1	46,0	21	0,74	27,5	55,4	21	748	22	10,08	354,6		4
Avril	38 973,6	6,8 à 8,0	5,0	189,8	88,2	4	9,7	385,9	87,5	22	0,21	8,3	83,7	22	578	21	7,47	267,0		4
Mai	28 752,6	6,5 à 7,8	6,0	188,5	89,7	5	9,7	285,8	94,8	23	0,17	4,9	94,8	23	45	23	10,58	308,8		5
Juin	24 928,9	6,6 à 7,6	11,0	297,3	85,6	4	12,3	326,0	90,8	21	0,21	5,5	91,9	21	70	22	15,18	404,3		4
Juillet	20 427,4	6,7 à 7,2	28,8	660,7	60,4	4	43,2	919,1	69,1	19	0,64	13,5	76,0	19	279	19	17,58	396,3		4
Août	20 060,3		14,0	304,3	84,8	4	17,2	364,2	89,5	20	0,32	6,7	89,8	20	498	18	19,05	416,8		4
Septembre	23 120,9	7,0 à 8,0	7,3	170,2	91,3	4	17,6	396,4	90,8	21	0,38	8,7	89,1	21	1 564	21	16,90	393,4		4
Octobre	25 553,7	7,2 à 8,2	17,0	431,8	86,0	5	25,0	651,3	84,3	23	0,54	13,7	81,3	23	658	23	16,40	419,4		5
Novembre	35 268,5	7,1 à 8,2	12,5	451,6	74,5	4	23,3	849,1	77,9	21	0,45	16,5	76,4	20	886	22	9,98	348,0		4
Décembre	33 511,7	6,8 à 7,5	7,0	212,9	87,1	4	20,6	681,7	77,5	21	0,34	11,1	79,5	21	203	19	25,23	697,5		5
Hiver	33 374,9	6,6 à 8,0	21,6	685,1	59,7		43,9	1 436,1	54,1		0,74	23,3	62,5		723		12,22	340,1		
Printemps	30 885,1	6,5 à 8,0	7,3	225,2	87,7		10,6	332,6	91,8		0,20	6,3	91,2		122		11,07	326,7		
Été	21 202,9	6,7 à 8,0	16,7	378,4	79,9		26,0	559,9	84,4		0,45	9,6	85,7		601		17,84	402,2		
Automne	31 444,7	6,8 à 8,2	12,2	365,4	83,2		23,0	727,4	80,2		0,45	13,8	79,1		491		17,20	488,3		
Année	29 226,9	6,5 à 8,2	14,4	413,5	78,2		25,8	764,0	78,8		0,46	13,3	80,1		402		14,59	389,3		

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

*** :** Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:40

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe C

Rapport synthèse portant sur la toxicité aiguë à l'effluent

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

envirowEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Période de début : 2018

Synthèse de la toxicité aiguë à l'effluent

Période : 2018 **Type d'essai biologique :** Essai de toxicité aiguë - Létalité avec daphnie (CL50 48h)

Jour Mois	N° d'essai	Mode Opératoire	UTa	Résultat
4 Avril	1	Essai à concentration unique		Réussi
5 Septembre	1	Essai à concentration unique		Réussi
13 Novembre	1	Essai à concentration unique		Réussi

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Donnée rejetée Une valeur rejetée n'est pas considérée dans l'interprétation des résultats

Québec

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:40

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Période de début : 2018

Synthèse de la toxicité aiguë à l'effluent

Période : 2018 **Type d'essai biologique :** Essai de toxicité aiguë - Létalité avec truite arc-en-ciel (CL50 96h)

					Laboratoire			Effluent final		
Jour Mois	N° d'essai	Mode Opératoire	UTa	Résultat	NH3-NH4+	VAFe	Dépassement	NH3-NH4+	VAFe	Dépassement
					(mg/L)	(mg/L)	(Oui / Non)	(mg/L)	(mg/L)	(Oui / Non)
27 Mars	1	Essai à concentration unique		Réussi				8,46	36,00	Non
5 Septembre	1	Essai à concentration unique		Réussi						
13 Novembre	1	Essai à concentration unique		Réussi				9,07	24,00	Non

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Donnée rejetée Une valeur rejetée n'est pas considérée dans l'interprétation des résultats

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe D

Rapport synthèse portant sur les dérivations à la station d'épuration

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

envirowEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des dérivations à la station d'épuration (annuel des équipements de traitement)

Pour tous les équipements de traitement en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

Année : 2018 **Système de traitement :** PC-6 - Principal

				Norme de dérivation réglementaire					Norme de dérivation supplémentaire				
N°	Type d'équipement de traitement	Capacité horaire maximale de conception (m³/h)	Type de dérivation	État	Règle	Nombre de dérivations applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)	État	Règle	Nombre de dérivations applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)
5	Réacteur UV	2 750,0	En amont de l'équipement	Sanctionnable	TS0	ND			Non sanctionnable	Qmin équipement	ND		
6	Dessableur aéré	3 107,1	En amont de l'équipement	Sanctionnable	TS0	ND			Non sanctionnable	Qmin équipement	ND		
7	Bassin de prémélange	3 107,0	En amont de l'équipement	Sanctionnable	TS0	ND			Non sanctionnable	Qmin équipement	ND		
						0	0j 00h 00m	0,0			0	0j 00h 00m	0,0

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende :
Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de dérivation dépasse la norme applicable. Effectif à partir du 2019-01-01
ND : Non disponible
TS0 : Aucune dérivation en temps sec
Qmin équipement : Aucune dérivation en deçà de la capacité horaire maximale de conception d'un équipement de traitement

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe E

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018

Annexe F

Rapport synthèse portant sur les débordements aux ouvrages de surverse

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2018

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
1	Auclair	27,03 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB5	1er mai au 30 novembre	1	1j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
2	Bassin 13	6,82 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD10	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
4	Bernard Pilon - Richelieu	12,97 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD10	1er juin au 30 septembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
3	Bernard Pilon (pompé)	14,9 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD20	1er juin au 30 septembre	6	0j 20h 19m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
5	Biron - Richelieu	2,61 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD16	1er juin au 30 septembre	4	0j 01h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
6	Boucher	33,94 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB4	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
7	Brunelle - Richelieu	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	3	0j 00h 45m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
9	Champagne - Richelieu	0,41 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB6	1er mai au 30 novembre	2	0j 00h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
10	Choquette - Richelieu	0,94 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	3	0j 01h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
11	Connaught	0,12 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD8	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
13	de la Rocque	3,78 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD10	1er juin au 30 septembre	1	1j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
12	de l'Église - Richelieu	0,15 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

ND : Non disponible

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
12	de l'Église - Richelieu	0,15 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB5	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
16	Desautels (gravitaire)	48,66 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB6	1er mai au 30 novembre	3	0j 00h 45m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
17	Desautels (pompé)	48,66 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD17	1er juin au 30 septembre	5	0j 20h 12m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
14	Desautels (Rég.)	14,48 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	2	0j 00h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
15	Desautels (T.P.)	14,48 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
18	Desrochers	1,03 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB5	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
19	Dupré - Pépin	0,86 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD16	1er juin au 30 septembre	7	0j 01h 45m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
20	Dupré - Pigeon (Dév.)	0,68 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD16	1er juin au 30 septembre	5	0j 01h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
59	Dupré - Pigeon (Rég.)	2,74 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD13	1er juin au 30 septembre	6	0j 01h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
22	Égout local	1,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
23	Gaboury	6,82 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB6	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
24	Gagnon - Richelieu	0,85 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	3	0j 01h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
25	Grenier	33,91 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

ND : Non disponible

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
25	Grenier	33,91 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB4	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
26	Helen	4,08 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD10	1er juin au 30 septembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
27	Hubert - Richelieu	1,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB1	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
28	Joffre	0,46 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB2	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
29	Larose - des Brises	0,36 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	4	0j 01h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
30	Laurier - Jeannotte	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD8	1er juin au 30 septembre	4	0j 01h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
31	Laurier - Pigeon	2,89 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD16	1er juin au 30 septembre	5	0j 01h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
32	Leclerc - Richelieu	1,65 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD8	1er juin au 30 septembre	2	1j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
33	Marcotte	2,68 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD2	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
35	Messier	34,18 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
36	Montée Pré-Vert - Richelieu	0,59 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB6	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
37	Nadeau - Richelieu	0,22 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD11	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
38	Noiseux (gravitaire No 2)	41,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

ND : Non disponible

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
38	Noiseux (gravitaire No 2)	41,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB4	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
39	Noiseux (gravitaire)	42,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
40	Noiseux (pompé)	42,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	1	0j 02h 45m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
41	Orsali - Richelieu	0,79 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	6	0j 01h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
42	Plante (déversoir d'orage)	0,52 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD8	1er juin au 30 septembre	3	1j 00h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
43	Prince-Albert	15,58 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	5	0j 01h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
44	Régional Rive Est	52,95 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFB4	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
45	Régional Rive Ouest	47,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFB4	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
46	Réservoir de régulation	0 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
48	Richelieu (Dév.)	0,04 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	2	0j 00h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
47	Richelieu (Rég.)	3,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	4	0j 01h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
50	St-Charles	6,89 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
53	Ste-Anne	8,08 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

ND : Non disponible

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OMAEU : Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
Station d'épuration : Station d'épuration de Vallée-du-Richelieu (Beloeil) (57040-1)
Année de début du rapport : 2018
Année de fin du rapport : 2018

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

				Norme de débordement						Exigence de visite		
N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
53	Ste-Anne	8,08 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
51	St-François	1,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD4	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
52	St-Henri	8,23 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
54	Verchères	0,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD7	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
55	Verchères (gravitaire)	19,45 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD8	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
56	Verchères (pompé)	19,45 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD20	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicables	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	94	6j 15h 31m

Légende : Valeur — Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

ND : Non disponible

Date de production du rapport : 2019-07-11 13:39

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2019. Document destiné aux utilisateurs autorisés du système.

Annexe G

Rapport synthèse portant sur les autres non-conformités détectées

Le rapport synthèse des non-conformités n'est pas disponible pour l'année 2018